

Momcilo Markovic, *Paris brûle ! L'incendie des barrières de l'octroi en juillet 1789*, préfaces de Pierre Serna et Bruno Collin, Paris, L'Harmattan, Collection Chemins de la Mémoire, 2019, 421 p., ISBN 978-2-343-17683-3, 39 €

Ce livre remarquable sur l'incendie des barrières en 1789 est issu d'une thèse soutenue à Paris I, *La Révolution aux barrières : la fraude et l'octroi à Paris (1785-1791)*, qui a reçu en 2017 le prix Jean Clinquart, attribué aux meilleurs travaux sur l'histoire de la douane par l'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes. Comme le note Bruno Collin, président de cette association, cet ouvrage fournit une meilleure connaissance du fonctionnement de l'octroi à Paris à la fin de l'Ancien régime, de l'organisation de la résistance des habitants au Mur des Fermiers généraux et de la lutte contre la fraude, mais encore et surtout, il apporte « un regard résolument nouveau sur les débuts de la Révolution à Paris ». L'Auteur montre d'abord et à juste titre comment cet événement en soi, l'incendie des barrières – trop longtemps occulté par la dimension symbolique attribuée à la prise de la Bastille – n'a pas été étudié systématiquement par les historiens de la Révolution, sauf à être présenté rapidement comme signe avant-coureur de l'insurrection. Le ravage des barrières du 10 au 14 juillet s'inscrit dans le temps long des résistances antifiscales et traduit une exaspération générale aux racines profondes. Le pic des *rébellions* de ce genre recensées par Jean Nicolas se situait dans les décennies 1770 et 1780. Les archives des commissaires de police et les registres d'écrou, étudiés par M. Markovic de 1785 à 1791, témoignent de l'importance de la contrebande sur le sel et le tabac à Paris, pourtant sévèrement réprimée par des saisies ou de la prison, et de l'ingéniosité des trafiquants qui opèrent aux barrières sur les boissons, pour échapper aux contrôles des employés de la Ferme, assistés par les gardes françaises et les commissaires de police. C'est à la Conciergerie que sont internés, souvent pour plusieurs mois, les fraudeurs pris sur le fait ou décrétés de prise de corps par l'Élection de Paris. Dans les années qui précèdent la Révolution, la prison reçoit en moyenne 295 fraudeurs par an, et près de 500 en 1788 (fig. 6-9).

L'auteur rappelle les étapes et les enjeux de la construction du mur des Fermiers généraux, qui perçoivent les droits sur les denrées qui entrent dans Paris, dont les droits sur les boissons, notamment le vin et l'eau-de-vie les plus lourdement taxés. Pensé quelques années avant la Révolution pour contrer la fraude à l'octroi et fixer les limites de la capitale, il est entrepris à grands frais par l'architecte Ledoux en 1785, suscitant « murmures » et incompréhension de la part des Parisiens. Jalonné de pavillons fastueux pour percevoir les taxes, cette entreprise hors-norme suscite l'opposition des habitants et des riverains, soumis aux mesures d'expropriation de terrains, aux contrôles et aux opérations de police, une opposition sociale qui se radicalise quand les événements politiques agitent l'opinion. En janvier 1789 plusieurs dizaines de marchands de vin, cabaretiers et propriétaires de Belleville, Montmartre et Charonne s'unissent par acte devant notaire, au nom des habitants enclavés dans le Mur des Fermiers généraux, pour la conservation de leurs droits et franchises. Les cahiers de doléances des communes limitrophes, en dénonçant l'injustice fiscale, expriment une franche hostilité aux exactions de la Ferme, aux perquisitions et aux poursuites judiciaires. Le mémoire de l'avocat Darigrand, joint au cahier de plusieurs paroisses, expose la lourdeur des droits d'entrée et la brutalité des préposés aux barrières. Le Mur cristallise la colère contre les taxes dans les communes de vignoble, car la nouvelle enceinte enclave dans Paris des quartiers de guinguettes où le vin et l'eau de vie se débitait jusque-là à bas prix. Dans les dernières années de l'Ancien régime, des Porcherons à la Courtille, une véritable guérilla a opposé fraudeurs et employés de la Ferme dans une lutte fiscale où la population est du côté des marchands de vin. Incidents et voies de fait se chargent avec la

Révolution d'une forte coloration politique qui culmine dans le saccage et l'incendie des barrières. En juillet l'offensive contre l'octroi part le 10 des barrières situées du nord à l'est de Paris, où l'inachèvement du Mur rendait les bureaux plus vulnérables.

La deuxième partie du livre exploite l'ensemble des documents rassemblés aux Archives nationales pour établir une chronologie précise des attaques, des destructions et des incendies qui du 10 au 14 juillet vont envelopper successivement la ville, et permettre la libre entrée des denrées (fig. 11-15), de la barrière Blanche au nord de Paris à celle la Conférence à l'ouest, symboliquement mise en scène par Prieur dans les *Tableaux de la Révolution française*, et faussement datée du 12 juillet (p. 233). Nulle autre action populaire que la prise de la Bastille ne pouvait alors altérer le sens donné à la conquête de la liberté le 14 juillet. Les procès-verbaux des employés de la Ferme, dressés au moment des faits, permettent de mettre en scène les acteurs et les divers modes d'action de cette « prise des barrières », qui est déjà un événement irrésistible, révolutionnaire. Des groupes mobiles vont d'une barrière à l'autre, évaluant les risques et la capacité de résistance de l'adversaire. Les gardes françaises tentent de modérer les désordres sans réprimer ces particuliers qui se réclament du Tiers-Etat. La violence reste contrôlée ; même s'ils sont copieusement insultés les commis sont avertis qu'on va allumer le feu et qu'il vaut mieux pour eux quitter les lieux, enfin la foule essaie d'empêcher la propagation des incendies. Du 12 au 14 juillet tous les bureaux d'octroi en exercice sont dévastés ou incendiés. Les employés assistent impuissants à la circulation des denrées agricoles, du bétail, du vin et de l'eau-de-vie de la campagne vers la ville.

Les contrôles aux barrières d'octroi sont rétablis trois jours plus tard avec l'appui de la garde nationale, et la Commune provisoire, décidée à faire rentrer les taxes, crée à cette fin un corps spécial soldé, les « chasseurs aux barrières », qui devait s'illustrer lors des heurts sanglants de La Chapelle en janvier 1791, avant que l'Assemblée ne décrète le 19 février la suppression de l'octroi dans les villes à partir du 1^{er} mai 1791 – il sera rétabli en 1798. La conduite des procédures engagées par la Cour des Aides et les signaux contradictoires envoyés par l'Assemblée de février à juin 1790, tandis que se poursuit l'instruction du procès avorté des « incendiaires », étudié en troisième partie, montre assez les enjeux politiques des poursuites menées à Paris alors que la résistance fiscale se propage dans le pays. Le 22 mars 1790 un décret de la Constituante a rétabli les barrières. Après une instruction à charge de quatre mois contre 94 particuliers, où figurent en bonne place fraudeurs et marchands de vin des quartiers périphériques, le procès contre les auteurs de l'incendie commence le 22 juin pour s'interrompre à la fin du mois devant l'indignation de la presse patriote et de l'opinion. L'arrestation de nuit à la mi-juin de 11 individus présumés être les chefs de l'attaque dans des quartiers où se matérialisait le recul des limites de l'enceinte fiscale, fixé par décret quelques jours plus tôt, est perçue comme une provocation. Marat dénonce le despotisme de la Ferme et de la Cour des Aides, « un attentat contre la liberté publique, un crime de lèse-nation ». L'assemblée se donne le beau rôle en décrétant l'abandon des poursuites et la libération des prévenus ; elle juge nécessaire de « jeter un voile sur le passé ». Les violences populaires ne sont pas confondues : les assaillants des barrières qui voulaient s'affranchir de l'oppression fiscale restent distincts du peuple qui a pris la Bastille. L'attitude ambivalente de la Constituante durant cette période charnière, alors que se prépare la fête de la Fédération, gomme la portée politique de l'action collective contre l'enceinte des Fermiers généraux, qui était devenue pour la population des faubourgs et des communes limitrophes l'image même de l'arbitraire, ancré dans les abus et les pratiques de la Ferme. Un bon livre d'histoire, écrit Pierre Serna, « sert à ouvrir les yeux et porter différemment son regard sur un événement [...] Peu de

livres peuvent se vanter d'une telle réussite ». Ce livre fort montre toute la complexité de la révolution parisienne de juillet 1789 ; il dérange en invitant à relire autrement, preuves à l'appui, « la révolution aux barrières ».

Raymonde MONNIER